



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024

Présents : Mesdames et Messieurs BARDEY Roland, CARVALHO Emmanuelle, CELLIER Christine, COILLOT Nadine, DESAPIO Séverine, DESSIRIER Emmanuel, HUSY Jean-Noël, KRIEGER Jacques, MORIN Denis, MOYSE Jean-Pierre, POICHOT Fabien, ROGER Peggy, ROY Marie-Christine, TISSOT Thierry, TONI Rémy, TOURNIER-VALLET Séverine, TROISGROS Jacky, WEINMAN Nicole

Procuration de Mme TELLIER Evelyne à Mme ROGER Peggy

Secrétaire de séance : Mme TOURNIER-VALLET Séverine

Le Conseil municipal approuve unanimement le compte-rendu de la réunion du 29 août 2024.

ORDRE DU JOUR

Aménagement des locaux France Services : approbation du projet et demande de financement

La Maison France Services de Roche-lez-Beaupré a ouvert ses portes le 1^{er} octobre, provisoirement dans les bureaux de la mairie, avant d'être transférée en début d'année 2025 dans les anciens locaux de la Mutinerie qui, préalablement, doivent faire l'objet d'un aménagement.

Le coût de cet aménagement s'élève à 59 683 € HT auquel il convient d'ajouter l'achat de mobilier et de matériel informatique, pour un montant estimé à 6 516 € HT (soit un total de 66 199 € HT).

Ces dépenses, nécessaires pour assurer un fonctionnement optimal de la Maison France Services, peut faire l'objet d'un financement de la part de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (taux pouvant avoisiner 80 % de l'investissement hors taxes).

Le Conseil municipal a validé le projet présenté (16 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions) qui fera l'objet d'une demande d'aide aux services de l'Etat pour accompagner financièrement la Commune sur celui-ci.

Décisions budgétaires modificatives sur le budget général

Deux décisions budgétaires modificatives sont validées par l'Assemblée sur la section d'investissement du budget général (la première à l'unanimité et la seconde par 17 voix pour et 2 voix contre) :

- Une première, d'un montant de 20 000 € (transfert de plusieurs comptes du chapitre des dépenses 21 « immobilisations corporelles » à un compte du chapitre des dépenses 20 « frais d'études »), destinée à faire face aux coûts supplémentaires induits par l'étude de sols de la rue de la Gare que le service Grands Travaux du Grand Besançon n'avait pas chiffrée dans ses estimatifs financiers.
- Une seconde, d'un montant de 40 000 € (ouverture de crédits sur l'article des dépenses « bâtiments administratifs » du chapitre 21 « immobilisations corporelles », équilibrée par une

Mairie de Roche-lez-Beaupré
2 rue de la Gare – 25220 Roche-lez-Beaupré

Tél : 03 81 60 52 99 – Courriel : mairie@roche-lez-beaupre.fr
www.roche-lez-beaupre.fr

ouverture de crédits du même montant sur l'article « subventions de l'Etat » du chapitre des recettes 13 « subventions d'investissement »), destinée à abonder suffisamment le compte d'imputation sur lequel seront mandatées les dépenses liées à l'aménagement des locaux de la Maison France Services.

Deux autres décisions budgétaires modificatives sont également validées (à l'unanimité) sur la section de fonctionnement de ce même budget :

- Une première, d'un montant de 37 500 € (transfert de plusieurs comptes du chapitre des dépenses 011 « charges à caractère général » à plusieurs comptes du chapitre 012 « charges de personnel »), destinée à faire face à des dépenses de personnel non prévues sur le budget primitif (remplacements d'agents en maladie ou en temps partiel thérapeutique et ouverture de la Maison France Services).
- Une seconde, d'un montant de 5 000 € (transfert de plusieurs comptes du chapitre des dépenses 011 « charges à caractère général » au compte 66111 « intérêts réglés à l'échéance » du chapitre des dépenses 66 « charges financières »), destinée à compléter les crédits initialement prévus afin d'être en mesure de payer les échéances de l'emprunt souscrit au printemps (emprunt principalement affecté au réseau de chaleur).

Ces quatre décisions (virement de crédits de comptes à comptes et ouverture de crédits en dépenses compensée par une ouverture de crédits en recettes) n'ont aucun impact sur les équilibres budgétaires préexistants.

Assiette et désignation des coupes forestières de l'exercice 2025

Au vu du programme de l'ONF, seule la parcelle forestière 22_a (surface désignée de 4.02 hectares) est proposée en coupe sur l'exercice 2025 (bois façonnés, mis à disposition de l'ONF en bord de route).

Subvention à l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale

Dans la mesure où deux jeunes de Roche-lez-Beaupré effectuent leur Service National Universel au sein des Cadets de la Gendarmerie Nationale, la Commune a été sollicitée par l'Association pour lui verser une aide financière. Certaines dépenses indispensables à l'accueil des jeunes (nourriture, vêtements, déplacements...) nécessitent en effet un recours à des financements externes et, à ce titre, les Communes de résidence se positionnent parmi les principaux partenaires financiers. L'Assemblée communale donne une suite favorable unanime à cette demande en attribuant une subvention de 200 € à l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale.

Suppression d'un poste d'adjoint technique

A l'issue de sa première année de détachement, Madame Mélanie Tissier, qui exerçait les fonctions d'ATSEM (sur un emploi d'adjoint technique), a été intégrée à la Fonction Publique Hospitalière et ne compte donc plus parmi les effectifs de la Commune depuis le 1^{er} septembre 2024.

Compte-tenu du fait qu'une classe de maternelle a fermé à la rentrée dernière, le maintien de trois emplois d'ATSEM titulaires ne se justifie plus et ce poste devenu vacant fait donc l'objet d'une suppression.

Création de deux postes d'adjoint administratif

Compte-tenu de l'ouverture de la Maison France Services, des besoins en personnel qui s'y rattachent et de l'impossibilité réglementaire de renouveler les contrats à durée déterminée des agents en fonction,

deux postes d'adjoint administratif sont créés et seront effectifs à compter du 1^{er} janvier 2025 (17 voix pour et 2 voix contre).

Convention avec la SAS ME Groupe France pour l'installation d'un photomaton dans les locaux de la Maison France Services

Afin de permettre aux administrés de prendre leurs photos d'identité sur place, des démarches ont été engagées avec la SAS ME Groupe France pour installer un photomaton dans les locaux de la Maison France Services. Les bénéfices étant directement encaissés par la société, cette installation est gratuite pour la Commune, mais nécessite la signature d'une convention d'occupation du Domaine Public dont le contenu a été validé par le Conseil municipal.

Convention entre le Comité de jumelage et la Commune de Roche-lez-Beaupré

Dans le cadre du jumelage avec Santa Brigida, une convention définit les rôles respectifs du Comité de jumelage et de la Commune.

Une évolution législative récente imposant toutefois aux associations d'intégrer, dans leurs documents officiels, les engagements républicains qui doivent être les leurs, une nouvelle convention incluant cette clause a été validée par les membres de l'Assemblée communale (12 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention).

Rapport d'activités 2023 du Département Eau et Assainissement du Grand Besançon

Conformément à la réglementation, le rapport d'activités 2023 du Département Eau et Assainissement du Grand Besançon, a fait l'objet d'une approbation par les membres du Conseil municipal.

Validation des charges définitivement transférées au Grand Besançon suite aux transferts de compétences intervenus au cours de l'année 2024

Par 18 voix pour et 1 abstention, les membres de l'Assemblée communale ont approuvé les modalités et les résultats des transferts de charges 2024 relatifs à deux transferts de compétences à GBM :

- Les crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon ;
- La compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du parc des expositions et des congrès de Micropolis ».

Convention de passage avec le SYDED du Doubs pour l'implantation d'un réseau électrique rue de la Gare

Le Conseil municipal a unanimement validé une convention de servitude de passage à qui sera signée avec le SYDED du Doubs en vue de l'implantation d'un réseau électrique sur le Domaine Privé communal dans le cadre des travaux de la rue de la Gare.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les deux dossiers déposés au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux 2024 (aire de repos de l'Eurovéloroute et aménagements de parkings rue de la Gare) n'ont pas été

retenus par les services de l'Etat. Les travaux n'ayant pas débuté, le dossier relatif aux aménagements de parkings rue de la Gare fera l'objet d'un nouveau dépôt sur l'exercice 2025.

- Le plan d'aménagement de la forêt communal jusqu'à l'horizon 2043 vient d'être finalisé par les services de l'Office National des Forêts et a fait l'objet d'une présentation au maire et à l'adjoint à la forêt.
- Un élagage va prochainement être réalisé par Réseau de Transport d'Electricité sous la ligne haute tension qui traverse la forêt communale.
- Les conteneurs (verre, vêtements et composteurs) de la rue de la Gare seront déplacés derrière l'entreprise Reboud afin qu'ils restent accessibles durant les travaux d'aménagement de la rue de la Gare. Ils seront réinstallés sur leur lieu actuel une fois les travaux terminés.
- Les travaux d'aménagement de l'aire de repos de l'Eurovéloroute ont pris du retard, mais la prestation devrait être terminée suffisamment tôt pour permettre la plantation des arbres fin novembre.
- Le chemin des Ecoliers fera l'objet d'un revêtement en bicouche après que les agents techniques communaux aient procédé à la délimitation de celui-ci par la pose de bordures en béton.
- La manifestation qui a été organisée sur le territoire de Roche à l'occasion d'Octobre Rose n'a fait l'objet que d'une fréquentation mitigée.
- Certains privés se plaignent de la mauvaise utilisation des composteurs individuels qui attirent des rats, en particulier dans le quartier des Rosiers.
Une implantation de composteurs collectifs à proximité des ateliers municipaux pourrait être envisagée.
- Le Conseil syndical du Syndicat d'Etude de l'Est Bisontin a eu lieu lundi 8 octobre. Pour rappel, cet établissement regroupe l'école de musique, la crèche intercommunale et le relais familles assistantes maternelles de plusieurs communes dont fait partie Roche-lez-Beaupré.
Un bilan a été fait sur la fréquentation de l'école de musique (9 communes y adhèrent) dont les projets ont également été évoqués.
Le nombre d'assistantes maternelles est en baisse (11 communes adhèrent au relais). Il en est de même pour la fréquentation de la crèche (à laquelle 7 communes adhèrent). Cette évolution est liée à la démographie (diminution du nombre d'enfants).
La Commune de Deluz a demandé l'autorisation d'adhérer aux services de la crèche intercommunale et les conditions financières de son accès sont à l'étude.

Séance levée à 21h30.

La prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera le jeudi 7 novembre à 19h00.

Le Maire,
Jacques KRIEGER